



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Tarifs voyageurs

Question écrite n° 57085

### Texte de la question

M Bernard Pons appelle l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement et des transports sur l'inquiétude dont lui a fait part le comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CNAJEP) quant à l'éventuelle suppression de la carte inter-rail. Celle-ci est jusqu'à ce jour l'instrument le plus pertinent pour promouvoir et faciliter la mobilité des jeunes en Europe. Si sa suppression était décidée sans consultation des usagers ni des partenaires concernés, elle s'inscrirait en complète contradiction avec la politique européenne actuellement menée et l'engagement du Gouvernement à préparer dans les meilleures conditions possibles l'ouverture du grand marché européen des janvier 1993. Il lui demande si la suppression de la carte inter-rail est effectivement envisagée et, dans l'affirmative, si un dispositif équivalent serait proposé par la SNCF aux jeunes Européens.

### Texte de la réponse

Reponse. - Créée en 1971 par vingt-sept réseaux européens la carte inter-rail permet à son titulaire, âgé de moins de vingt-six ans, de bénéficier pendant un mois d'une réduction de 50 p 100 sur le réseau émetteur et de la gratuite sur les autres réseaux. Comme tout tarif international, elle résulte d'un accord entre les entreprises de chemin de fer qui n'est pas soumis à homologation ministérielle. Les chemins de fer européens proposent une gamme de produits adaptés aux différents profils de voyageurs internationaux de moins de vingt-six ans : pour les voyageurs occasionnels, des billets à prix réduit ; pour les séjours touristiques à destination d'un ou plusieurs pays européens, Eurodomino créé en 1991 permettant d'acheter des coupons de libre parcours sur les réseaux des pays visités et donnant droit à une réduction de 25 p 100 sur l'aller ou le retour vers le pays visité ; pour les grands voyageurs, qui désirent parcourir le plus grand nombre possible de pays, un groupe de projet a été créé afin de proposer avant le 1er janvier prochain un tarif répondant à leurs attentes et assurant une juste rémunération des réseaux participants ; il doit remplacer la carte inter-rail, de moins en moins attractive auprès des jeunes.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pons Bernard](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 57085

**Rubrique :** SnCF

**Ministère interrogé :** équipement, logement et transports

**Ministère attributaire :** équipement, logement et transports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 avril 1992, page 1955